

**COMMUNIQUE A LA PRESSE**

**TOUT ÇA POUR ÇA !**

La C.G.S.P.-Enseignement a pris connaissance de l'avant-projet de décret de la Ministre SIMONET régulant les inscriptions.

Nous déplorons :

- Que les objectifs des deux précédents décrets en matière de mixité sociale soient à présent relégués au statut de préoccupations et que les objectifs annoncés de ce décret se réduisent aux moyens techniques à mettre en œuvre pour gérer les inscriptions excédentaires.
- Qu'à l'issue de la concertation organisée par la Ministre, les partisans d'un retour à l'autonomie des directions (et à l'arbitraire de certaines d'entre elles) semblent l'avoir emporté par rapport aux défenseurs d'une école ouverte à tous les élèves, sans ségrégation sociale.
- Que le système de l'adossement, déjà dénoncé, soit à présent pérennisé. Plutôt que de lutter contre les inégalités entre écoles secondaires, on va ainsi exporter la concurrence et ses effets pervers dans les écoles primaires.

De nouvelles inégalités vont dès lors être créées (à quand un décret « Inscriptions » pour l'enseignement fondamental ?).

Nous considérons que le transfert de la responsabilité politique vers les établissements (libre choix de la méthode) et la diminution des places réservées aux élèves issus d'écoles défavorisées constitueraient un recul inacceptable de l'autorité publique en terme de mixité sociale.

**9.11.2009**